

# CONSEIL MUNICIPAL

## BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni le Jeudi 13 Juillet Deux mille dix-sept, à Dix-Huit Heures Trente, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

**Etaient Présents :** M. Jacques NEGRON – 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Laurent NEGRE, M. Patrick BOURDIN, Mme Aurélia SHAHMANECHE, Mme VIOT CARVALHO Christel, M. André GAWRA, M. Bernard COUGOULUEGNE Conseillers.

**Absente ayant donné procuration :**

Mme Sabine MALARTE 2<sup>ème</sup> Adjoint - procuration à Jacques NEGRON

**Absent Excusé:**

M. Paul GRAZIOSO

**Absent:**

M. Emmanuel RIBEYRE

**Secrétaire de séance :** M. Jacques NEGRON

### **Courrier concernant les containers**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. MOUSQUET concernant les nuisances olfactives des containers à poubelles situés sur la Place de l'Eglise.

Après discussion et étude des différentes solutions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose que les containers qui se trouvent à côté de la Croix soient déplacés :

-2 Gris dans la descente du cimetière

- 1 Jaune rue de l'Eglise

Une affiche rappellera les consignes de tri.

Il sera proposé aux habitants de la Place de l'Eglise de se servir de containers individuels fournis par le SIVOM ; ils devront les sortir le lundi avant 6h pour les gris et le mercredi des semaines paires pour le jaune.

Un point sur les conséquences de ce changement sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

### **Loyer des chambres d'Hôtes du Merlanson**

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail de Mr Pascal POISSON, gérant des Chambres d'Hôtes « Le Merlanson ».

Mr POISSON met à la disposition du Conseil Municipal le chiffre d'affaire ainsi que le bilan 2016 de l'établissement. Il donne également, une liste des travaux qu'il va effectuer, à ses frais, dans les locaux : ouverture pour accès à la terrasse intérieure qui sera aménagée, ainsi que la climatisation dans les chambres.

Afin de permettre à l'activité de continuer à se développer, tout en prenant en compte les difficultés financières de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel du « Merlanson » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 31 Août 2018 à **900€** mensuel.
- **DECIDE** que le loyer sera à nouveau révisé au mois de juillet 2018.

### **Cimetière**

M. le Maire explique aux Conseillers municipaux qu'il s'est rendu au cimetière et a constaté que certaines tombes ne sont pas entretenues ; il y a des fleurs séchées et des mauvaises herbes qui poussent sur les sépultures.

Devant cet état de fait, une affiche sera apposée sur le mur d'entrée et un courrier sera fait aux héritiers avec demande d'entretien de la sépulture.

Il est rappelé que les tombes qui sont situées en terrain commun peuvent être reprises au bout de 5 ans. Cependant, les exhumations ne sont, en général, faites qu'au bout de 30 ou 40 ans et en priorité sur les tombes qui ne sont pas entretenues.

### **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## *Questions diverses*

### ▪ Association de la Grave

Dans un courrier adressé au Conseil Municipal, l'association de la Grave remercie la commune pour le travail de décroutage du mur effectué par les services techniques communaux.

A cette occasion, elle sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir rouvrir les niches qui sont situées dans la cour de manière à redonner au mur son aspect « rustique, esthétique et authentique ».

M. le Maire rappelle que ce mur appartient à la commune et vient d'être décrouté car des plaques de crépis se décollaient et représentaient un danger pour les habitants.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que ces ouvertures ne représentent pas une menace pour la solidité du mur, acceptent que les propriétaires ouvrent ces niches dans les règles de l'art.

### ▪ Soirée Cinéma en Plein Air à Esparon le 3 Août 2017

Pour la diffusion du Film il est nécessaire de faire un branchement électrique.

A cet effet, M. le Maire a demandé à l'entreprise VIVENS de faire un devis afin de réaliser un branchement électrique pérenne entre le compteur d'éclairage public situé à l'entrée du village et la place.

Le montant de ce devis s'élève à 779,99€ TTC.

Après discussion, et la vaine recherche de solutions alternatives, le Conseil Municipal accepte ce devis.

### ▪ Eclairage Public

M. le maire informe le Conseil Municipal que le diagnostic sécurité du SMEG a commencé. La personne qui s'en occupe a noté qu'il est urgent de changer le coffret de la ruelle du cordonnier. Le Conseil Municipal demande que des travaux de mise en sécurité soient faits dans les meilleurs délais.

Contact sera pris avec le SMEG pour connaître les subventions pour cette mise aux normes ainsi que pour le changement des cellules de l'éclairage public. Il est préconisé de mettre des horloges astronomiques.

Les conseillères municipales signalent que la réparation de la lampe de la Montée de la Mousque n'a pas été faite.

- Demande de subvention

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Biesse, artiste peintre, reçu ce jour.

Il propose de faire une exposition de peinture dont le sujet serait « Villages dans leur écrin de nature ». Afin de mener à bien son projet, il demande une subvention de 1 000€.

Le Conseil Municipal, prend connaissance des œuvres de l'artiste et après discussion, propose que M. Biesse s'adresse directement à la Communauté des Communes du Pays Viganais, plus à même de financer un projet qui concernerait toutes les communes.

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a été créé entre la Communauté des Communes du Pays Viganais et la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, il sera en charge de la coordination du développement économique et touristique.

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté au premier comité syndical du PETR, au cours de cette réunion, le président de ce nouveau syndicat a été élu, il s'agit de M. Régis Bayle, Maire d'Arrigas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix-neuf heures et trente minutes.

Le Maire

Claude MARTIN

